



2023

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

Vous retrouverez dans ce rapport d'activités, tous les éléments, chiffrés ou non, qui témoignent d'une année 2023 particulièrement bien chargée.

2023 aura été l'année de la fin du déploiement du changement de modalité de collecte, initié en 2018 sur les communes de Aube et St. Hilaire-sur-Rille, il s'est terminé sur la commune de L'Aigle, et les résultats sont parlants : moins 604 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte par rapport à 2022 ; plus 301 tonnes d'emballages pour le centre de tri. Ces performances actuelles et à venir doivent nous voir dépasser les ambitieux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à renforcer son indépendance énergétique. Néanmoins, n'occultons pas la difficulté à faire respecter ces nouvelles consignes sur le centre-ville de L'Aigle. Malgré la mise à disposition gratuite de sac ; les aires de tri sélectif qui restent en place ; La déchèterie qui est ouverte 362 jours par an ; le ramassage en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages qui a lieu toutes les semaines, des attitudes peu coopératives sont encore présentes, mais elles ne doivent pas nous ralentir et détourner le syndicat de ses objectifs. Nous travaillons avec la municipalité afin de mettre un terme à la quinzaine de dépôts illicites qui nuisent à l'image du centre-ville.

Sans vouloir rentrer dans les détails que vous retrouverez dans ce rapport, l'année 2023 aura vu :

- Le vote par le Conseil communautaire des Pays de L'Aigle d'un taux de TEOM de 10,38 %, en baisse de 2% par rapport à 2022, à noter que ce taux est un des plus bas de la région Normandie.
- Des recettes du SMIRTOM qui proviennent à 69% de la fiscalité (TEOM) et à 31% de recettes externes (ventes matières ; facturation aux professionnels, redevance spéciale, éco-organismes,...)
- Un autofinancement d'investissement de 266 000 €, pour, entre autres, l'acquisition d'un nouveau tracteur routier et de 32 conteneurs de tri.
- Une révision de prix conséquente sur notre marché de traitement des ordures ménagères: +104 000 €
- L'achèvement de la construction de la ressourcerie et sa mise en exploitation au 15 février 2023. Coût de l'infrastructure : 2 300 000 € ht. Les retours sur ce nouvel équipement à vocation Environnemental ; Sociale et Économique mis à disposition des habitants du territoire sont très encourageants
- Le service communication déployer une grande énergie à travers ses différentes interventions. Le dialogue avec les citoyens reste au cœur de notre stratégie. Nous avons renforcé nos programmes éducatifs pour sensibiliser le public à l'importance du tri sélectif et de la réduction des déchets. Des campagnes de communication ciblées ont été déployées pour inciter à des comportements écoresponsables, avec une participation active des écoles, des associations et des entreprises locales.

Un événement important pour notre syndicat a été l'arrivée le 10 juillet 2023 d'un nouveau directeur, monsieur Clément Cousserand, jeune homme du territoire du Pays de L'Aigle qui aura à cœur de rendre concrets les objectifs et les programmes d'action du SMIRTOM au bénéfice de l'environnement et de la population locale. Bienvenue à lui.

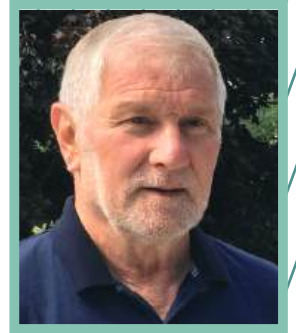
Pour conclure, je veux aussi remercier, l'ensemble des membres du comité syndical qui m'ont suivi sur les orientations prises, ainsi que notre directeur et les personnels, que ce soit aussi bien en collecte, en déchèterie, dans la communication ou l'administratif, pour leur travail bien sûr, mais également pour l'image positive qu'ils envoient de notre syndicat.

Je tiens à rappeler que le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas.

Bien cordialement,



Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai



EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2021	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 10
Les ordures ménagères résiduelles	P. 10
La collecte sélective	P. 11
Le développement du tri sélectif	P. 12
La Ressourcerie	P. 13
Les déchèteries	P. 14
Indicateurs techniques à suivre	P. 16
TRAITEMENT	P. 17
INDICATEURS FINANCIERS	P. 21
Les dépenses	P. 21
L'investissement	P. 22
Les recettes	P. 23
Coûts à la tonne	P. 23
Coûts à l'habitant	P. 23
Indicateurs financiers de suivi	P. 24
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 25
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	P. 27
L'ESSENTIEL 2023	P. 28

GLOSSAIRE

Omr ► Ordures ménagères résiduelles

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

C'est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères)

PMCB ► Produits et matériaux de construction du bâtiment

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des communes membres. Ce rapport est également à destination du public.



Inauguration et ouverture de la Ressourcerie

C'est avec un grand plaisir que nous avons pu assister à l'inauguration officielle de la ressourcerie, qui a eu lieu le 27 mai 2023. Cet événement marquant symbolise un pas important vers une gestion plus durable de nos ressources et la promotion d'une économie circulaire au sein de notre communauté. La ressourcerie REPAIR, située au sein de la zone industrielle de Saint-Ouen-sur-Iton, est désormais ouverte au public. Elle propose une vaste gamme d'articles récupérés, restaurés et prêts à trouver une nouvelle vie dans vos foyers. Vous y trouverez des meubles, des vêtements, des appareils électroniques, et bien plus encore, tous à des prix abordables et dans le respect de l'environnement. L'inauguration a été un moment de célébration et de convivialité, réunissant habitants, bénévoles, et partenaires locaux autour d'un même objectif : réduire le gaspillage et favoriser le réemploi. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet ambitieux. Nous vous invitons à venir découvrir notre ressourcerie, et à vous engager avec nous dans cette belle aventure écologique.

Avril 2023

Extension des collectes de tri à tout le territoire

En 2023, avait lieu la mise en place des dernières tournées de collecte de tri sélectif sur l'ensemble de notre territoire. Celles-ci concernaient la ville de l'Aigle, cette initiative visant à améliorer la gestion des déchets et à promouvoir le recyclage, contribuant ainsi à la préservation de notre environnement. Pour vous accompagner dans cette transition, des guides de tri sont à votre disposition et nos agents de communication sont prêts à répondre à toutes vos questions.

Le 10 Juillet 2023

Arrivée d'un nouveau directeur des services

Suite à l'annonce du départ de Richard Rousseau vers de nouvelles missions, Clément Cousserand rejoint le SMIRTOM en tant que nouveau directeur des services, il a été bien accueilli par le personnel et a su prendre ses marques rapidement.

Août 2023

Réception du tracteur

Dans une logique de renouvellement du parc matériel, un nouveau tracteur pour la semi-remorque a été réceptionné. Il s'agit de la semi-remorque transportant les ordures ménagères, les emballages et le bois. Cela devrait nous permettre de consommer moins de carburants mais aussi d'avoir moins de dépenses en frais de réparation.



Septembre 2023

Livraison de 32 conteneurs de tri

En 2022, une commande de conteneurs rénovés a été effectuée pour voir si la qualité du produit correspond à nos attentes. Suite à ce test, nous avons finalement opté pour des conteneurs neufs, dans une démarche de renouvellement de notre parc de conteneurs de tri. Ce sont 32 conteneurs qui ont été commandés.



LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service

► Périmètre 2023 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle





21 services hebdomadaires de collecte d'octobre à mai et
29 services hebdomadaires de collecte de juin à septembre,
362 jours d'ouverture de la déchetterie de L'Aigle,
5538 heures d'ouverture cumulées des déchèteries.



6 Benne à Ordures Ménagères,
3 Véhicules légers de collecte,
2 camions de transports des déchets,
1 camion à bras de levage,
1 pelle sur pneus,
1 engin télescopique,
1 chariot élévateur,
3 véhicules légers.



3 déchetteries,
1 quai de transfert OMr, Papiers, Verre et Emballages,
1 plateforme de compostage.



33 ETP, dont **27** titulaires ou contractuels permanents,
1 agent en contrat à durée déterminée, et des remplaçants (**5.15** ETP).

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 benne classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le jeudi pour collecter les cartons des professionnels. Les équipages sont constitués d'un chauffeur et d'un ou de deux ripeurs, selon le volume des déchets à collecter. Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs translucides.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 312 habitants environ. Fin 2023, après le déploiement des modalités de collecte sur la Ville de l'Aigle, toutes les communes du territoire soit 36, sont concernées par la collecte des emballages ménagers en porte à porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours pour 35 communes, et toutes les semaines pour la Ville de l'Aigle.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibrociment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents montent en compétences, se perfectionnent et découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets. En 2023 c'est un total de 63 jours de formations qui ont été effectués par nos agents cela représente presque le double par rapport à 2022.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2021		2022		2023	
Jours Maladie ordinaire	312 j	7 agents	258 j	7 agents	48 j	3 agents
Jours Maternité	102 j	1 agent	23 j	1 agent	0 j	0 agent
Jours Longue Maladie	640 j	2 agents	730 j	2 agents	730 j	2 agents
Jours accidents de Service	66 j	2 agents	296 j	2 agents	470 j	2 agents
Total	1164 jours		1284 jours		1248 jours	
Taux d'absentéisme	11,78%		11,59%		10,31%	

Cette année nous sommes heureux de constater une légère baisse du taux d'absentéisme, par comparaison avec les deux années précédentes. Malgré tout ce taux reste élevé. Cela est principalement dû aux absences prolongées de deux agents en longue maladie. Si l'on exclut les 730 jours de longue maladie, le taux d'absentéisme chute à 4,28 %, valeur encourageante, à maintenir dans ce sens.

► Jours de collecte

COMMUNES	JOUR	SECTEUR
Anceins	Lundi	14
Aube	Lundi	12*
La Briqueterie; La Clémendière; Le Plessis	Mercredi	33
Auguaise	Mercredi	33
Beaufai	Mardi	23
La Gare;	Lundi	12*
Le Buisson; La Tuillerie	Jeudi	44
Beaulieu	Mercredi	34
La Berrerie; Les Haies Blot	Mardi	22
La trinité; Les Jardins; La Beaudelière	Mercredi	32
Bocquencé	Lundi	14
Bonnefoi	Lundi	13*
Le Moulins de Bras	Mercredi	33
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle)Launay	Lundi	11*
Bonsmoulins	Lundi	11*
Bresolettes	Mardi	Non Concernés
Brethel	Mercredi	33
Chandai	Mardi	21
Couvains	Mardi	24
La Rabotière; Le Ménil Saucanne; Les Châtelets	Lundi	14
La Bellengère; La Marinière; Le Prémont	Jeudi	43*

COMMUNES	JOUR	SECTEUR
Crulai	Mercredi	32
Cour du Pont; La Duretière; Les Châtelets; Les Quatre Acres; Le Parc; Le bois de la Pierre; La Viette	Mercredi	34
Fretvent	Mardi	22
Pré Bouvet; La Repesserie	Lundi	11*
Ecorcei	Mercredi	33
Fay	Lundi	11*
Gauville	Mardi	24
Les Heunières	Lundi	14
La Garenne	Jeudi	44
Glos la Ferrière	Jeudi	43*
Les Aulnaies/ Les Aunes; Le Bois Renoult; La Héronnière	Mardi	24
Heugon	Vendredi	54
Irai	Mercredi	32
La Bonnerie; Les Bruyères de nurettes; La Cernetterie; Le Chenet; Le Bas Chenet; Le Haut Chenet; La Détourbe, Les Etangs; Les Gaillons; La Godèterie; La Henterie; Ker Yves; Les Noés du Rat; La Thièrerie; Le Tremblai	Mardi	22
La Louverie; La Cour Gâtine; Le Clos Rosille; Les Bois	Mercredi	34
L'Aigle	Jeudi Emballages	Vendredi Ordures ménagères
Chemin St Pair	Mardi	23
Le Tertre	Mercredi	33
La Roseraie; la Frémondrière; Les Caillottes ZI; La Bouverie	Vendredi	53
Le Blai Zot	Jeudi Emballages	Lundi Vendredi Ordures ménagères
L'Horloge (Immeubles)	Non concernés	Lundi Mercredi Vendredi
La Madeleine	Non concernés	Mardi Vendredi

La Chapelle Viel	Lundi	11*
Le Nouveau Monde	Lundi	13*
Campagne de Grignon; Les Champs Ferrés; Les Petits Clos; La Fresnay; La Friche; Les Uissards; La Rousselière; Villeplée; Maubuisson; Le Pré Bazelin	Mercredi	33
La Perrotière; La Rechenière	Jeudi	43*
La Ferrière au Doyen	Lundi	13*
La Bardière; Le Boulay; Le Clos Fleuri; La Corne; La Basse Corne; La Haute Corne; La Croix Debray; La Grimmonnière; L'aunai-Belle-Eau; La Maison Barré; La Maison Davet; Mauge Souris; La Moutonnerie; Les Noés Rouges; Sécheville; La Vacherie; La Haute Voie; La Sicoterie; La Vergottière passerelle	Lundi	11*
Nilly	Mercredi	33
La Ferté Fresnel	Vendredi	53
Les Aubertières; La Jouvignière	Mardi	24
La Gonfrière	lundi	14
La Hallière; La Gudière	Jeudi	44
Le Ménil Bérard	Lundi	11*
La Massinière; La Chevalerie	Lundi	12*
La Poterie au Perche	Mardi	Non Concernés
Le Aspres	Mercredi	33
La Brosse; La Futelaye	Mercredi	32
Les Genettes	Lundi	13*

Mahéru	Lundi	11*
La Bretonnière, Falandre, La Foulerie	Lundi	13*
Monnai	Vendredi	54
Moulins la Marche	Lundi	13*
Le Moulin de Sarthe; La Tannerie, le Vieux Pont, Les Tyres	Lundi	11*
Moussonvilliers	Mercredi	34
Normandel	Mardi	22
Rai	Mardi	23
Les Aucherets; Le Chaloir;	Lundi	12*
Le Parc Paviot; La Teunière; Les Longues Raies; Les Noës	jeudi	44
Le Bois Normand;	Jeudi EM	Vendredi OM
Le Moulins à Papier (passerelle)	Fait par la CDC	
Randonnai	Mardi	Non Concernés
St Aquilin de Corbion	Lundi	11*
St Evroult Notre Dame du Bois	Jeudi	44
Les Houlettes	Mardi	23
St Hilaire sur Rille	Lundi	12*
St Martin D'Ecublei	Mercredi	31
Les Aulnaies; Le bois Bertre; Le Grand Chevaline; Le Petit Chevaline; La Fontaine; Le Plaisir; La Rolerie	Mardi	24
St Martin des pezerits	Lundi	11*
Fourchambault	Lundi	13*

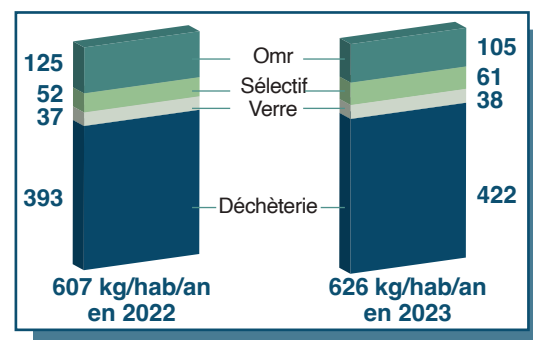
St Maurice les Charencey	Mercredi	34
Le Bois de normandel; la Brosse; La Grande Cour; La Houlière; Marmenson	Mardi	22
St Michel Tuboeuf	Mardi	21
Belzaise; Le Bois Aulard; La Détourbe; Les Saussettes	Mercredi	32
La Bulnelière; Les Rechins	Mercredi	34
St Nicolas de Sommaire	Mardi	24
La Campagne du Parc	Jeudi	43*
St Nicolas des Laitiers	Vendredi	54
La Fontaine (Route de Touquettes); Les Regniers; Les Boulais; Le Haras du Verbois; La Chagrinière; Les Drots	Lundi	14
St Ouen sur Iton	Mardi	21
La Bellengère; La Boullery; La Bruyère; Le Buat; Le Petit Buat; Les Fossés; La Foucardière; La Frissetière; Geoffroys; La harlière; La Heunière; L'Hôtel Avenel; L'Hôtel Boulay; Malhubert; La Martinière; La Grande Noë; Le Parc; Les Haut Prés; La Racibnière; La Solarrière; Le Trèfle; (La Putellière: passerelle sur l'allée du Buat)	Mercredi	34
La Blondellière	Jeudi	43*
La Nourie	Vendredi	52
Le Parc du Buat	Vendredi	53

St Sulpice sur Risle	Mecredi	31
Les Masselins; La Bibaudière	Mardi	21
La Fontaine; Les Ranjaux	Mardi	24
La Briquetterie; Les Cottage; La Guingette; La Mousse; Rouvray; Rue Commune; L'impasse des Cottages; Rue du Météore	Jeudi <i>Emballages</i>	Vendredi <i>Ordures ménagères</i>
Le Godet; La Morinière	Vendredi	53
La Sapaie	Jeudi	44
Le Bois Aulard; La Pichotière; Anglures (D926B); Campagne d'Anglures; le Souchey; Belzaise	Mercredi	32
Les Anglures (Rd Point Véto à Leclerc); Impasse Anglures; Chemin de la Madeleine; Le Minerai; Le Chemin du Minerai	Mercredi	34
St Symphorien des Bruyères	Jeudi	44
La Cour Claude	Mardi	24
Touquettes	Lundi	14
Le Pont Œuvre	Jeudi	44
Villers en Ouche	Vendredi	54
Les Dairées; Villeron	Lundi	14
Vitrai	Vendredi	52
Le Boulay	Mardi	21
Le Mesnil; La Mulonnière	Mercredi	32

INDICATEURS TECHNIQUES

	2022	2023	Évolution 2022-2023	
Population OM et déchèteries	27765 hab	27442 hab	-1,2 %	-323 hab
Population Tri sélectif	26849 hab	26581 hab	-1,0 %	-268 hab
Ordures ménagères résiduelles	3 475 t	2 871 t	-17,4 %	- 604 t
Emballages	910 t	1 211 t	33,1 %	301 t
Papiers	479 t	456 t	- 4,9 %	- 23 t
dont quantités recyclées	1 114 t	1 301 t	16,8 %	187 t
Verre	990 t	1 046 t	5,7 %	56 t
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	5 854 t	5 584 t	-4,6 %	-270 t
Déchets ménagers assimilés (pros)	539 t	517 t	4,1 %	22 t
Déchèteries	10 916 t	11 594 t	6,2 %	678 t
TOTAL	16 771 t	17 178 t	2,4 %	407 t

Bien que la population ait légèrement diminuée, le total des déchets a augmenté de 2,4 %, principalement en raison de l'augmentation des emballages et des déchets collectés en déchèterie. Les efforts de tri sélectif semblent porter leurs fruits avec une augmentation des quantités recyclées +33,1 %, tandis que les ordures ménagères résiduelles ont significativement diminué -17,4 %. En 2023, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 626 Kg. (607 en 2022). Cela s'explique principalement par l'augmentation des tonnages de déchets verts apportés en déchèteries par les professionnels.

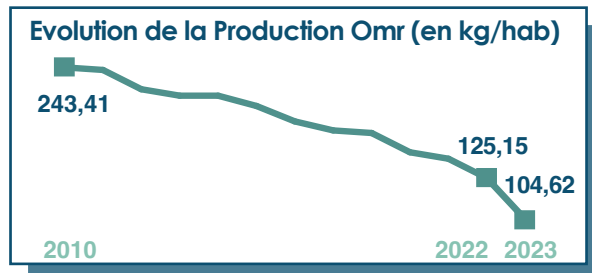


La loi AGEC, de 2020, fixe un objectif de réduction de 15 % entre 2010 et 2030. L'objectif fixé est de 546 kg par an et par habitant. De nombreuses pistes pourront nous amener à atteindre cet objectif : la Ressourcerie et le compostage à domicile des biodéchets en particulier.

► Les ordures ménagères résiduelles

En 2023, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de plus de 17% ! Nous avons collecté 604 tonnes de moins qu'en 2022.

Entre 2010 et 2023, le tonnage d'ordures ménagères par habitant a diminué de manière significative, passant de 243,41 kilogrammes à 104,62 kilogrammes, ce qui représente une réduction totale de 57,02 %. Cette tendance générale à la baisse montre des améliorations significatives dans les pratiques de réduction des déchets à la source, une meilleure séparation des déchets recyclables et des efforts accrus de sensibilisation. Il est important de souligner cette année une baisse de -604 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectés en porte à porte, ainsi qu'une baisse quasi proportionnelle des tonnages incinérés -576 tonnes.



La baisse des tonnages d'Omr devrait se poursuivre en 2024. Suite à la mise en place du tri en avril sur la ville de l'Aigle, nous aurons une année complète de collecte en sacs translucides. De plus, la tournée effectuée sur le secteur du Perche Ornais devient aussi collectée en sacs translucides ce qui devrait générer une baisse supplémentaire.

Une étude des biodéchets est actuellement en cours pour explorer le potentiel des biodéchets dans la réduction des ordures ménagères. Les biodéchets, comprenant les restes alimentaires et les déchets verts, représentent une part significative des déchets domestiques. Cette étude vise à mettre en place des solutions efficaces de réduction de ces déchets organiques, notamment par le biais du compostage. L'objectif principal est de détourner les biodéchets de la poubelle classique, réduisant ainsi le volume global des ordures ménagères.

► Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2023, 31 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 517 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Évolution des tonnages

		2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
papier	collecté	453,26	479,12	455,7	-4,9%
	recyclé	453,26	479,12	455,7	-4,9%
emballages	collecté	772,48	910,44	1211,42	33,1%
	recyclé	472,58	634,64	845,3	33,2%
sous total	collecté	1225,74	1389,56	1667,12	20,0%
	recyclé	925,83	1113,76	1301	16,8%
	refus	299,90	275,80%	366,12	32,7%
	taux de refus	24,47 %	19,85 %	20,00 %	10,6%
verre	collecté	941,84	989,94	1045,66	5,6%
Total	collecté	2167,58	2379,50	2712,78	14,0%

La collecte sélective a représenté cette année 2712,78 tonnes. Soit une hausse de 14% !

Les efforts de collecte et de recyclage ont conduit à des augmentations notables dans plusieurs catégories de déchets, notamment les emballages et le verre. Cependant, la diminution du papier collecté et recyclé ainsi que l'augmentation des refus signalent des domaines nécessitant une attention particulière pour améliorer les taux de tri et de recyclage.

Il est important de souligner la hausse des emballages collectés, et recyclés de plus de 33 %, ce qui représente une augmentation considérable tout à fait bénéfique pour notre syndicat.

► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

		2022	2023	Évolution 2022-2023	Moyenne nationale (2022)
Performance en kg/hab	cartonnette	9,15	11,19	22,3%	
	Briques alimentaires	1,23	2,08	68,8%	
	Plastiques	9,30	11,82	27,1%	
	Boîtes en acier	2,34	2,87	22,8%	
	Boîtes en aluminium	0,50	0,93	86,0%	
	Sous total Emballages	22,53	28,91	28,3%	
	Journaux et papiers	17,84	17,14	-3,9%	
	sous total recyclables secs	40,38	46,06	14,1 %	
	Verre	36,87	39,33	6,7%	
	Total	77,25	85,39	10,5%	72

Entre 2022 et 2023, les performances de recyclage par habitant ont connu des évolutions significatives. Les données montrent une amélioration générale des performances de recyclage, avec une augmentation globale de 10,5 % des matériaux recyclés par habitant entre 2022 et 2023. Les hausses les plus remarquables concernent les boîtes en aluminium (+86,0 %) et les briques alimentaires (+68,8 %). Ces progrès reflètent un investissement et une prise de conscience de la part de la population locale de l'importance du recyclage des déchets. Toutefois, une légère diminution a été observée dans la collecte des journaux et papiers (-3,9 %), elle peut se traduire par le souhait de diminuer l'impact du papier sur notre environnement.

► Le développement du tri sélectif

► Le développement du tri sélectif

► Le service communication

Interventions en milieu scolaire

En 2023, le service communication a organisé 106 animations devant 98 classes issues de 16 écoles du territoire. De plus, quatre visites de notre site de Saint-Ouen-sur-Iton et cinq animations dans les centres de loisirs ont été réalisées. Une classe de 6ème du collège Molière a également visité le centre de tri et l'incinérateur de Guichainville.

Par ailleurs, le service communication a déployé le compostage dans la majorité des établissements scolaires gérés par la communauté de communes des Pays de l'Aigle. Ces opérations nécessitent un accompagnement long du service communication puisqu'en plus des consignes de tri des déchets à composter, le service assure également des pesées des déchets détournés de la collecte des ordures ménagères. Pour ces établissements, ce sont donc des déchets en moins et un amendement gratuit pour les projets de jardinage.

► Visite de centres de traitement des déchets à destination du personnel

Le SMIRTOM a organisé une journée de visite des sites de traitement des déchets, comprenant une visite de l'incinérateur et du centre de tri de Guichainville (27). Cet incinérateur utilise la même technologie que celui de Mainvilliers, où tous nos déchets incinérés sont traités. Les participants ont été impressionnés par la taille des installations et par la complexité des systèmes de contrôle, comprenant de nombreux capteurs et ordinateurs qui gèrent chaque phase du procédé jusqu'à la dépollution des fumées de combustion. Cette visite a mis en lumière la nécessité de réduire la quantité de déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement.

La visite du centre de tri, qui traite tous nos emballages ménagers depuis juillet 2022, a permis au personnel de découvrir les technologies avancées utilisées pour séparer les différentes matières. L'importance du rôle du personnel a été particulièrement soulignée, car ils sont essentiels pour vérifier et affiner la qualité du tri effectué par les machines. Cette activité génère de nombreux emplois locaux, contribuant ainsi à l'économie régionale.

Cette journée a offert une compréhension approfondie des processus de traitement des déchets.



► Fin de la mise en place des nouvelles modalités de collecte en sacs translucides

D'avril à juin, les modalités de collecte en sacs translucides, ont été étendues au territoire de l'Aigle, couvrant désormais l'ensemble du territoire pour le tri des déchets. Cette initiative a impliqué l'ensemble du service communication, ainsi que trois ambassadeurs du tri recrutés pour une période de six mois. Les ambassadeurs ont été chargés de sensibiliser les résidents aux nouvelles pratiques de collecte et de répondre à leurs questions, assurant ainsi une transition en douceur vers ce nouveau système. Cette opération concrète a été très appréciée par les habitants. Le succès de cette initiative est dû à l'engagement du service communication, à l'adaptabilité et à la participation active du personnel de collecte, ainsi qu'à la coopération des habitants qui ont rapidement adopté ces nouvelles modalités.

► Le Rallye Citoyen

Cet événement offre à tous les élèves de troisième des collèges Dolto et Molière de notre ville l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances sur les instances citoyennes, et de mieux en comprendre le rôle et les missions au quotidien. A cette occasion, des ateliers sont organisés pour chaque entité et des questionnaires sont proposés aux élèves. Nous avons ainsi rencontré 240 élèves et pu leur faire découvrir nos missions.

► La JOP Journée Olympique Paralympique

Organisé par la ville de L'Aigle : le SMIRTOM Vélo-smoothie ! Les utilisateurs devaient pédaler pour réaliser leur propre smoothie, réalisé à partir de fruits destinés à la poubelle, car trop mûrs ! Nous avons axé notre discours sur les paniers anti-gaspi proposés par de nombreux commerçants sur le territoire avec des fruits et légumes un peu abîmés, et des produits à date de péremption courte. La journée fût un véritable succès. Le stand n'a pas désempilé !

► Les distributions de sacs translucides

Les ambassadeurs ont effectué des distributions de sacs translucides, dans le centre-ville de L'Aigle en face de la Poste, en juillet et octobre afin de permettre aux habitants non véhiculés de pouvoir s'approvisionner. Pour l'année 2024 deux distributions seront effectuées afin que tous les habitants puissent déposer des sacs conformes à la collecte.



► **En septembre le Smirtom a participé à une randonnée «nettoyons la nature»** avec les 6ème du collège André Collet, les CM2 de l'école Des Sources et les adultes de la maison Perce Neige. Total collecté : 23.650 Kg (Septembre)

► **La collecte événementielle des TLC** (Textiles, linge de maison, chaussures)

En novembre 2023, les ambassadeurs de tri du Smirtom de L'Aigle, ont organisé une collecte de

textiles, linges de maison et chaussures sur leur stand installé sur le marché de l'Aigle.

Résultats : 10 personnes sont venues apporter leur TLC pour un total de près de 160kg collectés. Mais aussi, plus d'une cinquantaine de personnes sensibilisées au tri de leurs textiles. Le grand public a notamment appris que les vêtements, troués ou déchirés peuvent être déposés dans les bornes du Relais, opérateur de collecte du SMIRTOM.



► La Ressourcerie

La ressourcerie REPAIR a collecté pour un total de 215 tonnes, ces tonnages sont collectés de trois façons différentes, les apports personnels, les vides maisons, et la collecte dans le local ressourcerie du SMIRTOM. Le tonnage collecté a significativement dépassé l'objectif fixé, atteignant 153,6 % de l'objectif initial. Ce résultat témoigne de l'importance et de l'efficacité du réemploi de nos jours.

Pour l'année 2023, la ressourcerie avait trois objectifs en matière de gestion des déchets et de valorisations des matériaux :

► **Réemploi des matériaux**, 70 tonnes devaient être réemployées c'est au final 110 tonnes qui l'ont été soit un résultat de +57 % des attentes.

► **Valorisation des déchets**, 42 tonnes devaient être valorisées mais de fait seulement 20 tonnes l'ont été. Cela s'explique par les très bons résultats obtenus par le réemploi ce qui est plus intéressant pour la ressourcerie.

► **Déchets ultimes**, l'objectif fixé était de ne pas dépasser les 28 tonnes de déchets ultimes, et ce sont seulement 8,76 tonnes de déchets ultimes qui ont été déclarés.

En analysant en détail les performances de l'année écoulée, nous avons observé des tendances

significatives concernant les ventes de produits réemployés, valorisés et recyclés.

► Les meubles représentent la plus grande catégorie de vente, confirmant la forte demande pour des pièces de mobilier durable.

► La catégorie décoration et bazar arrive en deuxième position, ces articles ont trouvé un écho favorable auprès de la clientèle de la ressourcerie.

► En troisième position la vaisselle, avec une large gamme de produits a su satisfaire de nombreux acquéreurs.

Le panier moyen de la ressourcerie s'élève à 13,72€, ce qui est un résultat très intéressant car il est supérieur à la moyenne des ressourceries.

Dans l'ensemble les performances de l'année 2023, mettent en évidence le succès de la ressourcerie REPAIR auprès de la population locale. Ces résultats sont encourageants pour la suite, et montrent qu'aujourd'hui les valorisations des ressources et le réemploi sont devenues des gestes clés de notre quotidien.

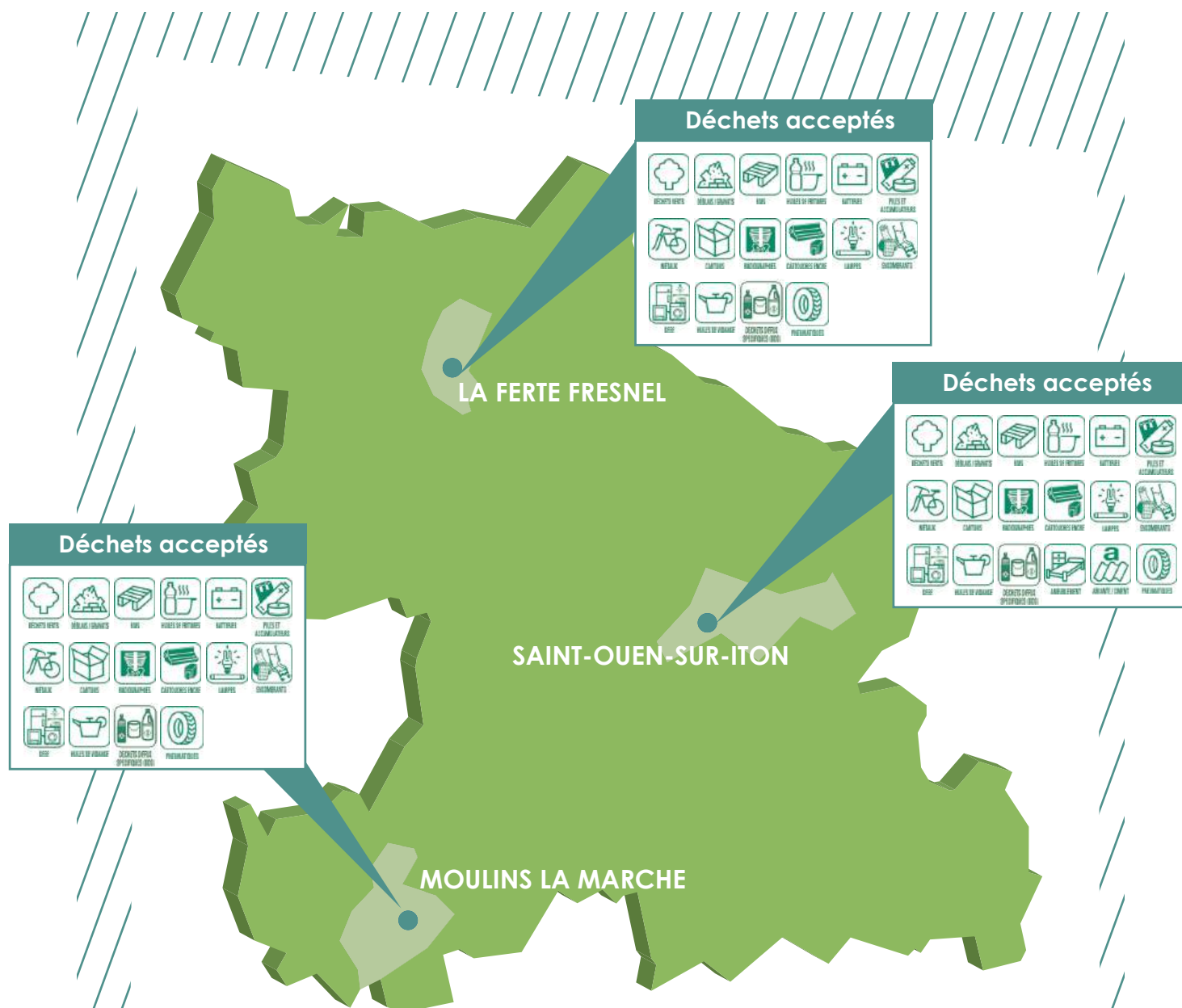
La ressourcerie a également une vocation sociale (chantier d'insertion), ce sont 11,2 ETP qui bénéficient de cet outil afin de résoudre les divers freins liés à l'insertion professionnelle.

► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : **le tri doit obligatoirement être réalisé.**



► Des tonnages en hausse

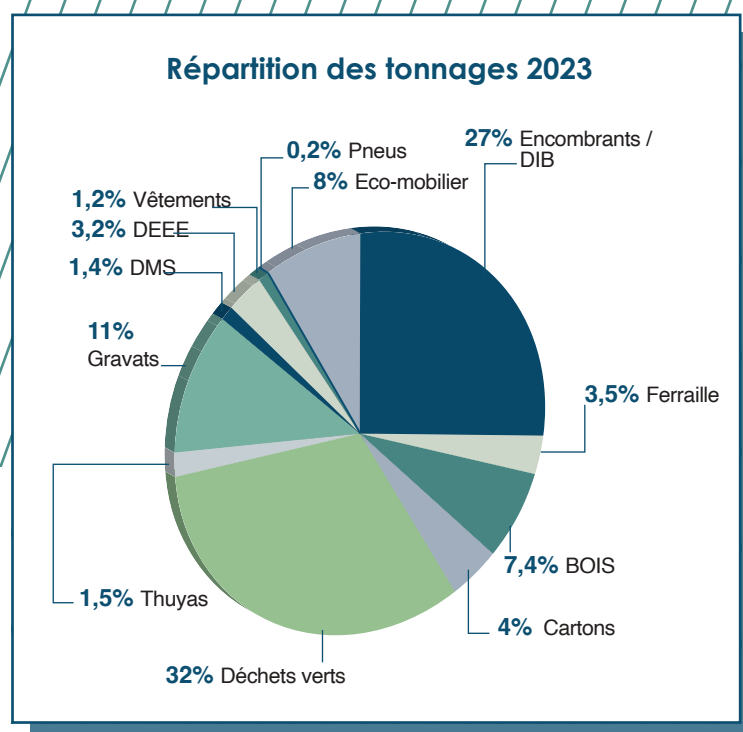
On note cette année une forte évolution des tonnages totaux de déchets apportés en déchèteries +678 tonnes. Dans le détail, on constate une hausse importante des déchets verts (+500 tonnes) liés aux apports des professionnels, ainsi qu'une hausse des dépôts de gravats (+100 tonnes).

En comparaison avec l'année dernière où nous avons une augmentation conséquente des encombrants (+500 tonnes) liée à la mise en place du tri. Nous pouvons constater que cette année le déploiement des collectes en sacs translucides n'a finalement que très peu impacté les tonnes d'encombrants (+50 tonnes) et ce malgré une baisse significative des Omr collectées (-604 tonnes).



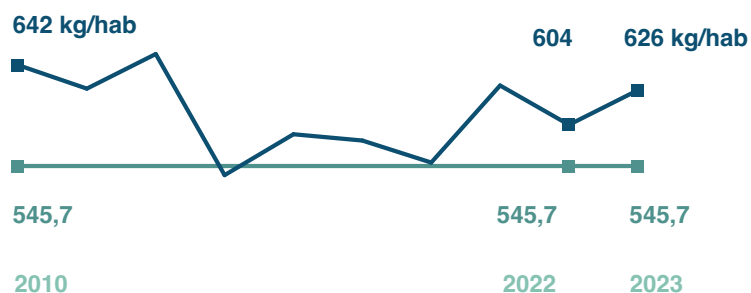
En déchèteries, les déchets verts restent le flux principal, ils représentent 32% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, 27%.

	2022	2023	Évolution 2022-2023	
Encombrants / DIB	3040 t	3090 t	50	1,65 %
ferraille	423 t	401 t	-22	-5,12 %
Bois	882 t	863 t	-19	-2,17 %
cartons	463 t	465 t	2	0,45 %
déchets verts	3200 t	3700 t	500	15,63 %
Thuyas	145 t	176 t	31	21,68 %
Gravats	1200 t	1300 t	100	8,33 %
DMS	56,89 t	70,14 t	13	23,28 %
Huiles minérales	14,4 t	12,9 t	-2	-10,42 %
Huiles végétales	1,29 t	2,12 t	1	63,89 %
Batteries	9,15 t	13,08 t	4	42,90 %
Piles et petits accumulateurs	4,72 t	2,71 t	-2	-42,45 %
Cartouches d'encre	0,1 t	0,1 t	0	0,00 %
Tubes et lampes	1,75 t	1,69 t	0	-3,14 %
Amiante lié	39,72 t	57,12 t	17	-43,81 %
Sous total Déchets dangereux	128,03 t	159,87 t	32	24,87 %
DEEE	364,65 t	366,26 t	2	0,44 %
Vêtements	157 t	137 t	-20	-12,74 %
Pneus	20 t	26,2 t	6	31,10 %
Eco-mobilier	894,33 t	909,5 t	15	1,70 %
TOTAL	10916 t	11594 t	678	6,21 %

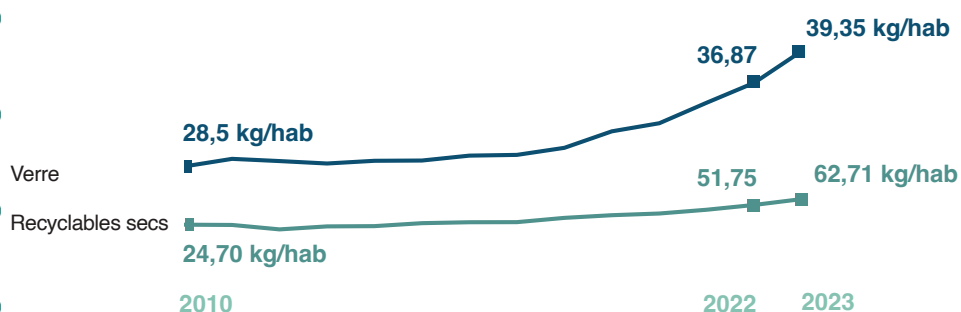


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

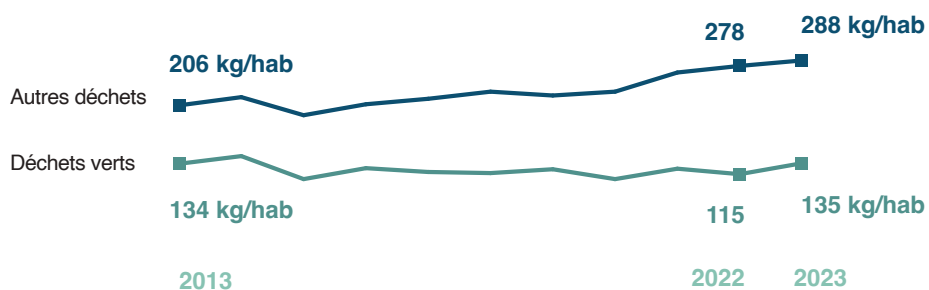
Evolution de la production de DMA, en kg par habitant.
Avec seuil objectif/2030



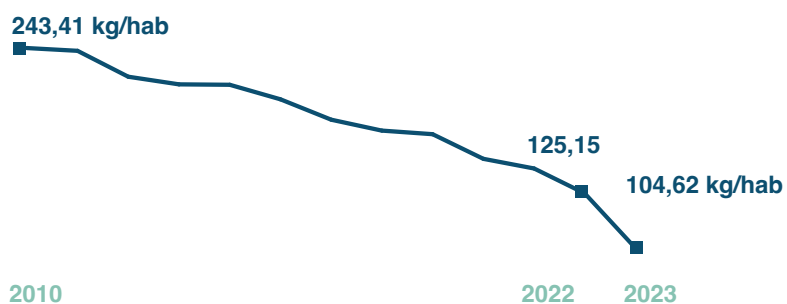
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

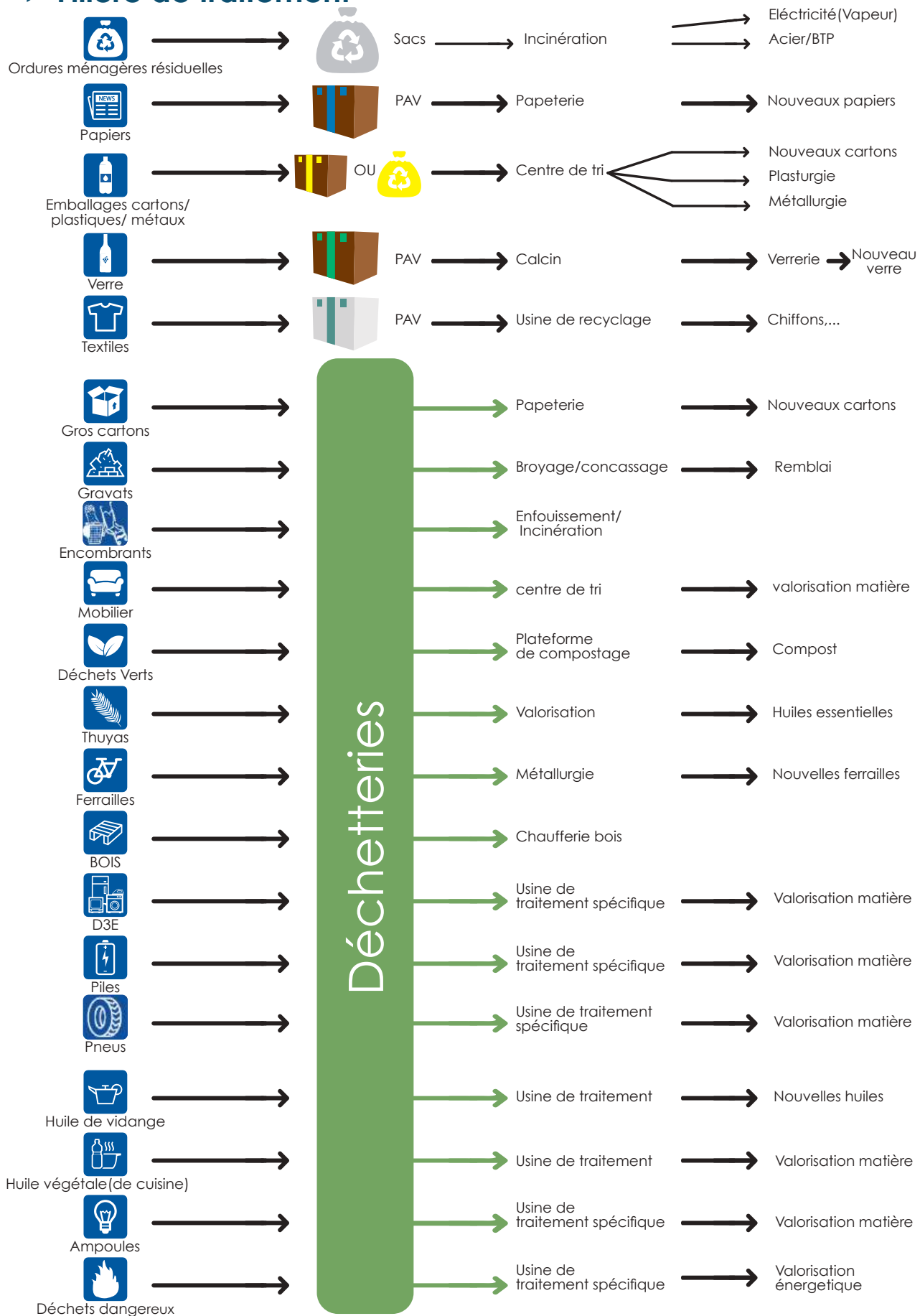
Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

Pour le SMIRTOM, en 2023, le taux global de valorisation matière progresse à nouveau et s'établit, à 63.1%.

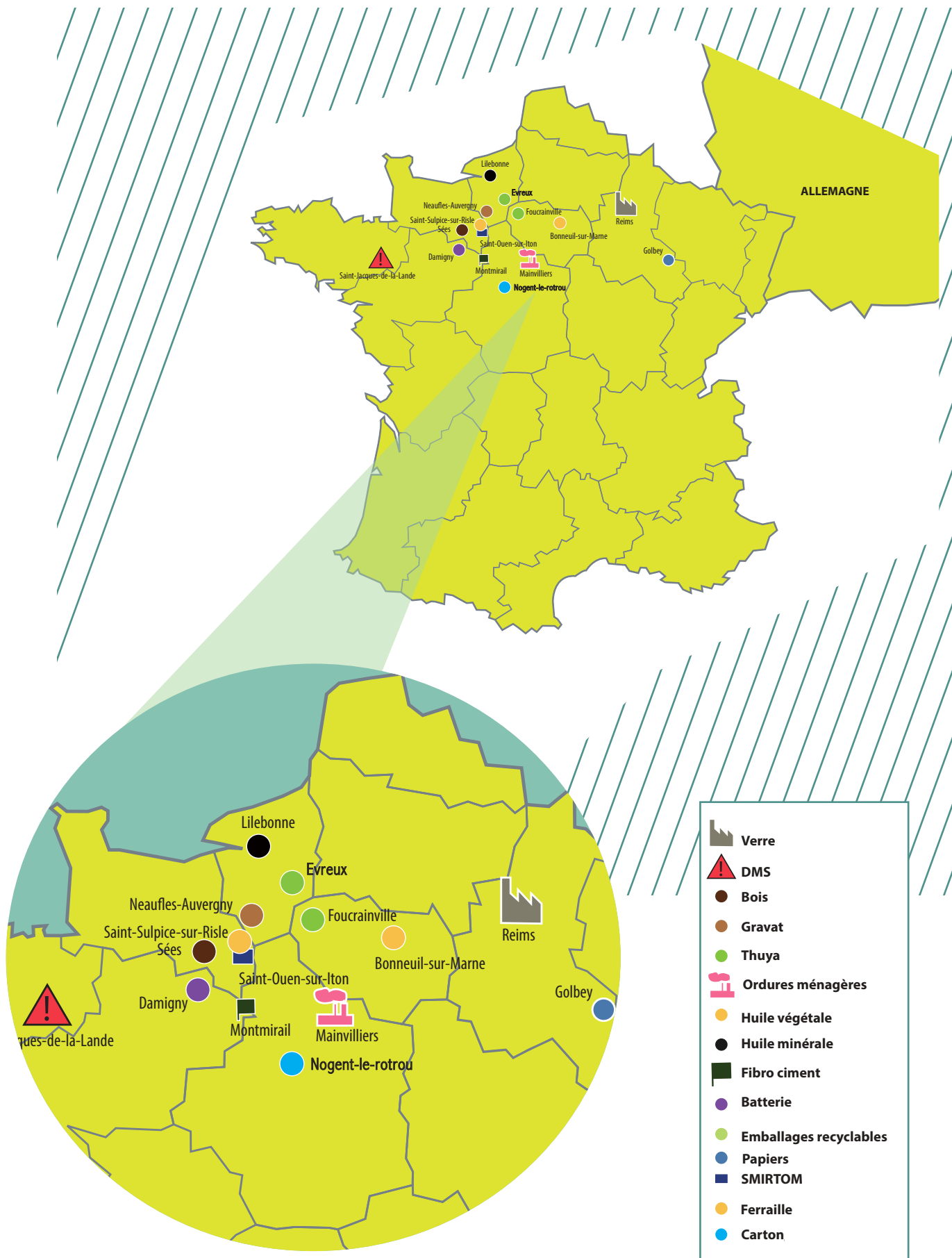
Cette valeur nous permet de penser que l'objectif de 65% sera atteint dès l'an prochain. Notamment en prenant en compte dans les résultats les collectes sur une année complète concernant la ville de l'Aigle, mais aussi la mise en place de la REP PMCB sur nos déchèteries qui devrait considérablement réduire nos tonnages d'OMR grâce à des nouvelles matières reprises par les éco-organismes.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	1046	11056 t	63,1 %
		Déchèteries	Journaux papiers	456		
			Emballages	1211		
			Cartons	465		
			Métaux en mélange	410		
			DEEE	366		
			Textiles	137		
			Gravats	1300		
			Thuyas	176		
			Eco- mobilier	909		
			Pneus	26		
			Bois	863		
			Déchets verts	3700		
	Compostage					
Valorisation énergétique		OM/DIB	6478	6478	36,9 %	

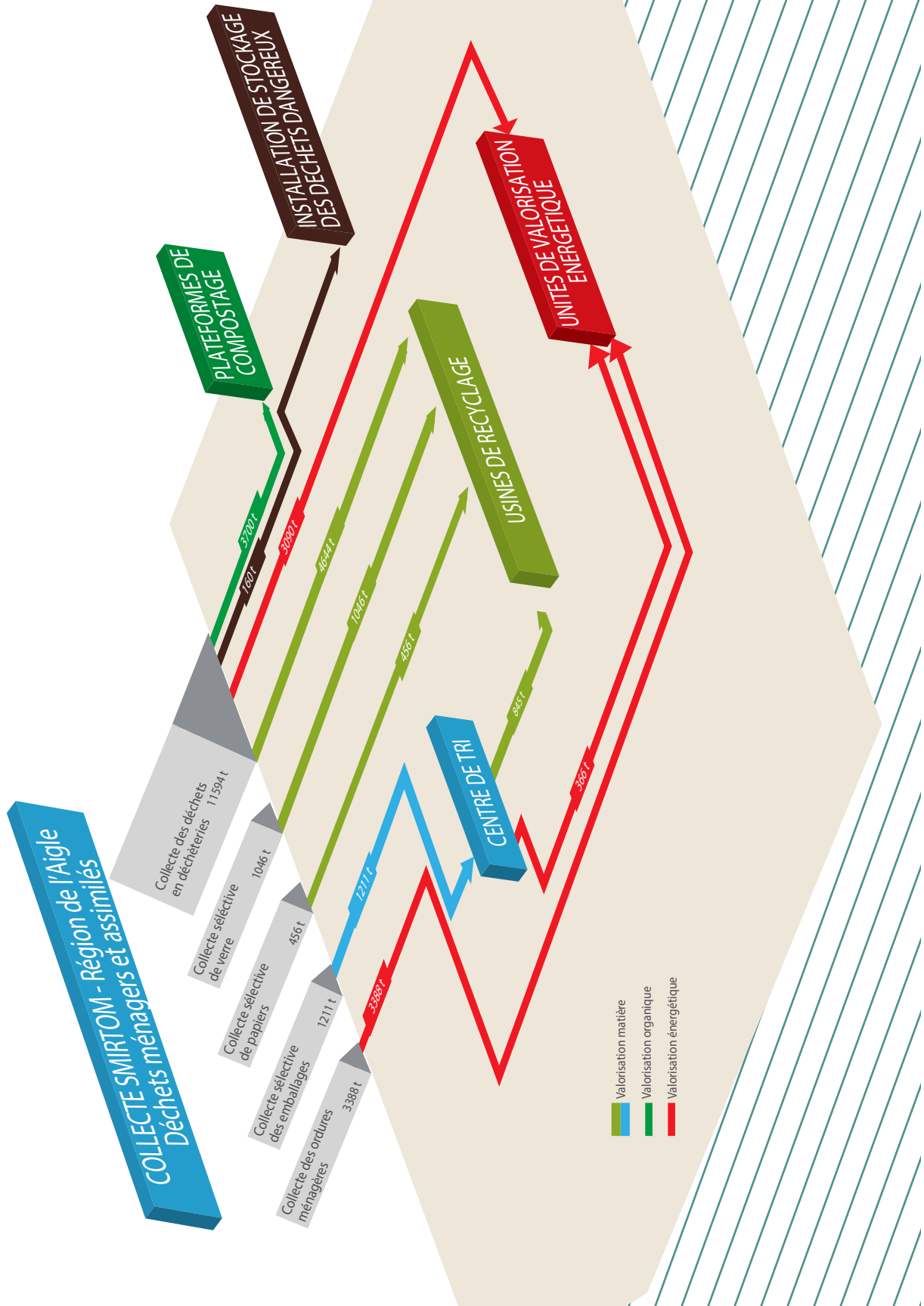
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux

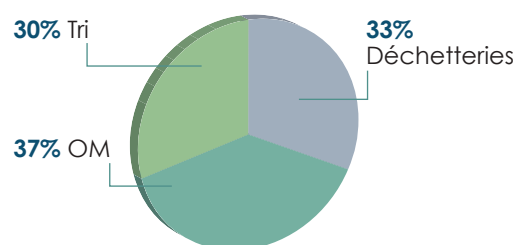


INDICATEURS FINANCIERS

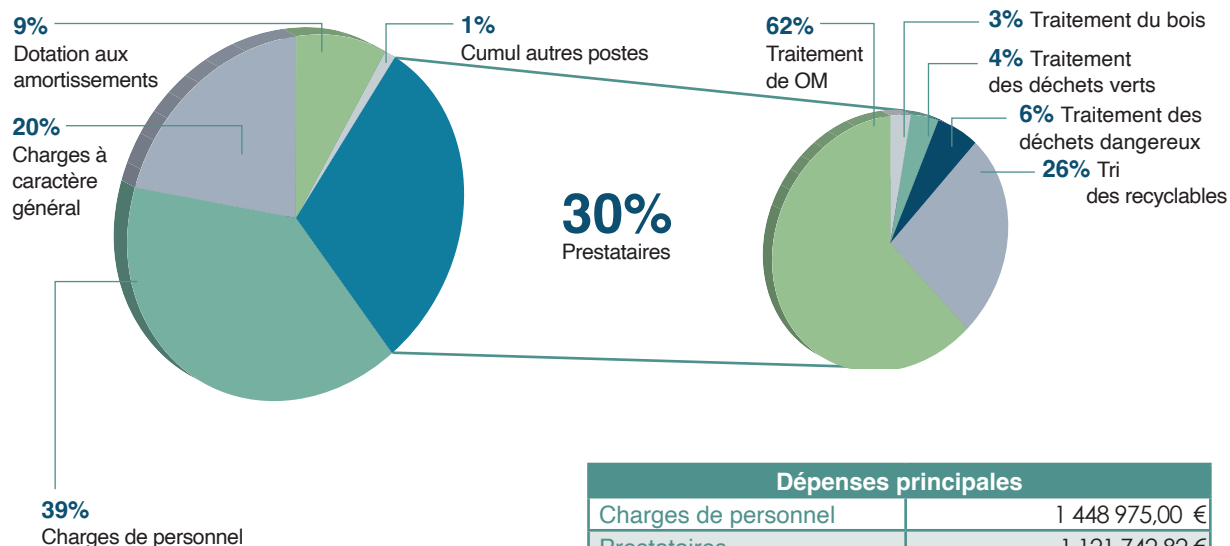
► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 3 679 336 euros contre 3 420 743 euros en 2022, soit une augmentation de 258 593 euros. Les dépenses globales sont de nouveau en hausse (+7.6%). En détail, les charges à caractère général augmentent en raison des dépenses liées au matériel roulant (+73318,66 euros) et à l'achat de sacs translucides. Nous constatons pour la deuxième année consécutive une baisse concernant les dépenses de traitement des ordures ménagères d'un montant de (-36 000 €) grâce à la baisse des tonnages à traiter (-460 tonnes), en lien avec les nouvelles modalités de collecte. Les dépenses de prestation de tri sont, elles, en forte hausse (+103 254 euros).

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets



Répartition par poste de dépense



Dépenses principales

Charges de personnel	1 448 975,00 €
Prestataires	1 121 742,82 €
Charges à caractère général	749 524,18 €
Dotation aux amortissements	314 560,00 €
Cumul autres postes	44 534,00 €
Total dépenses	3 679 336,00 €

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations sont assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou des coûts d'investissement trop élevés, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2023 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux prestataires		Sommes versées en 2023
Traitement OM	Chartres Métropole Traitement et Valorisation	694 491 €
Tri des recyclables	PAPREC	291 141 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	62 420 €
Traitement du Bois	SEP	31 151 €
Traitement des déchets verts	DERICHEBOURG – FREON	42 539 €

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

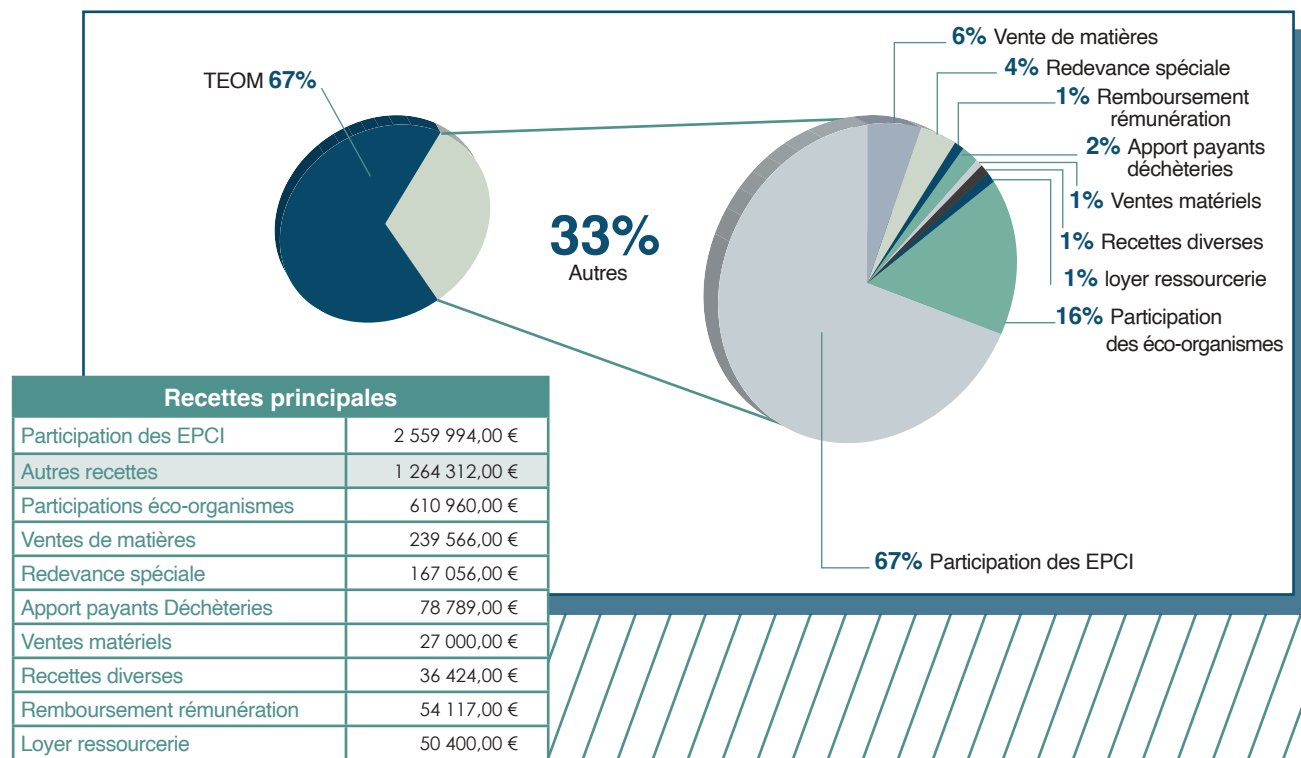
- L'achat d'un nouveau tracteur routier pour la semi-remorque transportant les OMr ;
- Le remplacement de 32 conteneurs d'apport volontaire pour le tri sélectif ;



► Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en hausse.

En 2023 la TEOM a représenté environ 67% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, il s'agit du même taux qu'en 2022, et en 2021 elle représentait 72 %. Le produit de la TEOM s'élève à 2.559 millions d'euros. Nous pouvons observer une baisse des recettes de ventes de matières (-83868 €), cela s'explique par la chute du prix de ces dernières courant de l'année 2023.



► Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35 €/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab
2020	109,28 €/hab	26,51 €/hab	82,77 €/hab
2021	116,16 €/hab	32,24 €/hab	83,92 €/hab
2022	123,20 €/hab	42,88 €/hab	80,32 €/hab
2023	134,08 €/hab	44,13 €/hab	89,95 €/hab

Le rapport financier de 2023 montre une forte hausse du coût brut de service, qui s'établit à 134,08 € par habitant.

Cette augmentation est en grande partie due à la hausse des coûts de traitement et de tri, et il est anticipé que ce coût brut continuera à croître dans les années à venir. Pour maintenir le coût net à un niveau acceptable, il est crucial de maximiser les recettes autres que celles provenant de la TEOM. En 2023, bien que les recettes autres que la TEOM aient légèrement augmenté, le coût net de service par habitant a atteint 89,95 €, soit une hausse significative par rapport à l'année précédente.

► Coûts à la tonne

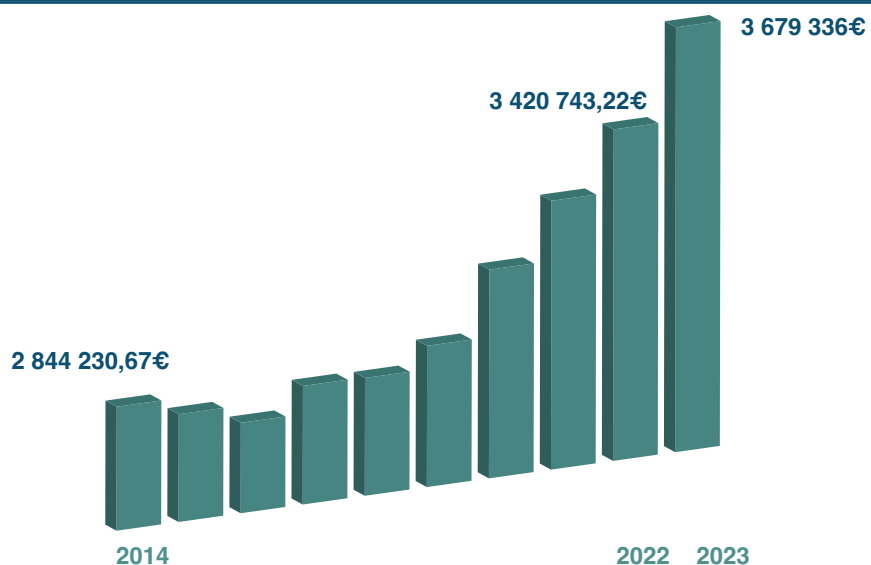
Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

	Ordures ménagères résiduelles		Tri sélectif	Déchets de déchèteries
Coûts bruts	Collecte	259,99 €/tonne	220,63 €/tonne	101,32 €/tonne
	Transfert-transport	25,98 €/tonne	34,39 €/tonne	
	Traitement	107,21 €/tonne	119,72 €/tonne	
	Total	393,18 €/tonne	374,74 €/tonne	
Recettes	25,79 €/tonne	219,01 €/tonne	18,77 €/tonne	
Coûts nets	367,39 €/tonne	155,73 €/tonne	82,55 €/tonne	
Communication		18,01 €/tonne		

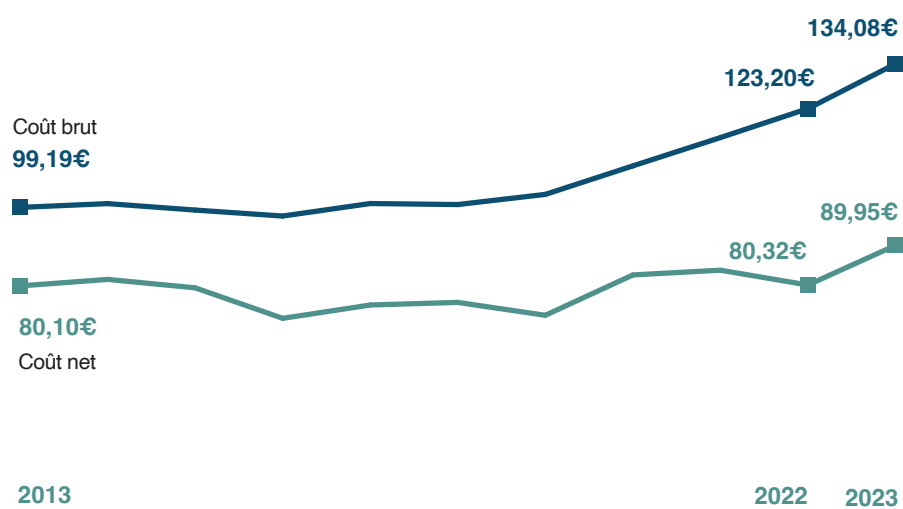
Le tableau présente une analyse des coûts liés à la gestion des déchets ménagers résiduels, du tri sélectif et des déchets de déchèterie. Il nous montre les coûts associés à chaque étape du processus de gestion des déchets, ainsi que les recettes générées et les coûts nets après déduction des recettes. Il est important de mettre en avant qu'une tonne de tri sélectif a un coût moindre en comparaison avec une tonne d'ordures ménagères (-211,66 €).

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

En 2023, l'évolution des tonnages s'est poursuivie dans le sens des précédentes années : les tonnages incinérés sont en nette baisse, tandis que les tonnages recyclés à contrario sont en forte augmentation.

Nous constatons une diminution supérieure aux années précédentes des tonnages incinérés passant de -5,6 % à -8,2 % (Ce sont des chiffres positifs puisque les tonnages incinérés ont un coût important pour la collectivité, à noter que pour le porte à porte les ordures ménagères ont à elles seules diminué de -17,4%).

Les tonnages recyclés ont eux augmentés de +16,8 %, l'évolution à la hausse aurait pu être bien plus importante mais nous avons subi en parallèle une hausse du taux de refus des matières recyclés. Maintenant que toutes les tournées de collectes de tri sélectif sont mises en place, nous devons accentuer nos efforts sur la réduction du taux de refus rencontrés dans nos déchets recyclables.

Ces évolutions positives devraient se poursuivre sur l'année 2024 avec une année de résultat de collecte sur la ville de l'Aigle, mais aussi la mise en place des sacs translucides sur les communes appartenant au SMIRTOM du perche ornais. Le respect de ces consignes de tri permettent non seulement d'avoir un gain environnemental, mais aussi de limiter la hausse de la participation financière des habitants via leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Malgré une hausse des tonnages recyclés, nous observons une baisse des recettes de vente de produits, cela est dû principalement au fait que le prix des matières en 2022 étaient à leur plus haut, tandis qu'en 2023 le marché s'est régulé.

Pour conclure, L'année à venir s'annonce déterminante pour notre engagement en faveur de la gestion durable des déchets. La mise en place de divers projets témoignera de notre volonté d'adapter nos pratiques aux exigences environnementales actuelles et futures.

Premièrement, l'instauration dans nos trois déchèteries de la REP déchets du bâtiment constitue un pas crucial pour améliorer la gestion de ce type de déchets.

Deuxièmement, l'étude et la mise en place de la réduction des bio-déchets en réponse à la nouvelle législation. Ce projet vise à minimiser l'impact environnemental des déchets organiques tout en optimisant leur valorisation, que ce soit par le compostage ou la méthanisation. Cette initiative permettra non seulement de réduire le volume des ordures ménagères, mais aussi de produire des ressources utiles telles que le compost et l'énergie.

Enfin, accompagner les habitants dans la poursuite de leurs gestes de tri et dans la réduction de leurs ordures ménagères demeure un axe central de notre action. Par le biais de campagnes de sensibilisation, de formations et d'outils pratiques, nous visons à renforcer la conscience écologique de chacun et à encourager des pratiques de consommation responsable.

Liste des délibérations 2023

BUREAU du 1er février 2023

- N° 2023-01 : Habilitation du CDG 61
- N° 2023-02 : Engagement quart de crédit d'investissement
- N° 2023-03 : Signature avenant CITEO
- N° 2023-04 : Avenants construction Recyclerie
- N° 2023-05 : Validation du bail Recyclerie
- N° 2023-06 : RIFSEEP – revalorisation CIA

COMITE SYNDICAL du 22 février 2023

- N° 2023-07 : Tenue du débat d'orientation budgétaire
- N° 2023-08 : Participation des collectivités 2023
- N° 2023-09 : Compte administratif budget principal 2022
- N° 2023-10 : Compte administratif budget tri 2022
- N° 2023-11 : Vote compte de gestion 2022 budget principal
- N° 2023-12 : Vote compte de gestion 2022 budget tri

BUREAU du 08 mars 2023

- N° 2023-13 : Attribution marché 2023-1 Traitement du bois

COMITE SYNDICAL du 15 mars 2023

- N° 2023-14 : Affectation résultat budget principal
- N° 2023-15 : Affectation résultat budget tri
- N° 2023-16 : Vote budget primitif budget principal
- N° 2023-17 : Vote budget primitif budget tri

BUREAU du 19 avril 2023

- N° 2023-18 : Tarif redevance spéciale
- N° 2023-19 : Tarifs 2023 accès en déchèterie
- N° 2023-20 : Tarifs 2023 sacs translucides et bacs

BUREAU du 28 juin 2023

- N° 2023-21 : Contrat assurance risques statutaires
- N° 2023-22 : Signature contrat papier
- N° 2023-23 : Accord transactionnel Valorpôle 72
- N° 2023-24 : Convention textiles REFASHION

COMITE SYNDICAL du 5 juillet 2023

- N° 2023-25 : Adoption du rapport d'activité 2022
- N° 2023-26 : Annexe 9 du règlement de redevance spéciale

BUREAU du 27 septembre 2023

- N° 2023-27 : Contrat rachat des cartons
- N° 2023-28 : Contrat rachat de ferraille
- N° 2023-29 : Mise à jour tableau des emplois
- N° 2023-30 : Application du prorata temporis budget principal
- N° 2023-31 : Prise en charge des lampes Ecosystem

COMITE SYNDICAL du 11 octobre 2023

- N° 2023-32 : Exonération TEOM établissements industriels et commerciaux
- N° 2023-33 : Convention Ecomaison 2024 – 2029
- N° 2023-34 : Modification règlement de collecte

BUREAU du 29 novembre 2023

- N° 2023-35 : Facturation carte professionnelle
- N° 2023-36 : Revalorisation prime de fin d'année
- N° 2023-37 : Noël des enfants du personne

SMIRTOM
Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Itton
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex
Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Conception et mise en page : Agence Comelo.
Impression : Imprimerie Herault (L'Aigle)
Tirage : 300 exemplaires.
Parution : Juillet 2024.
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier FSC.

Site de Mainvilliers

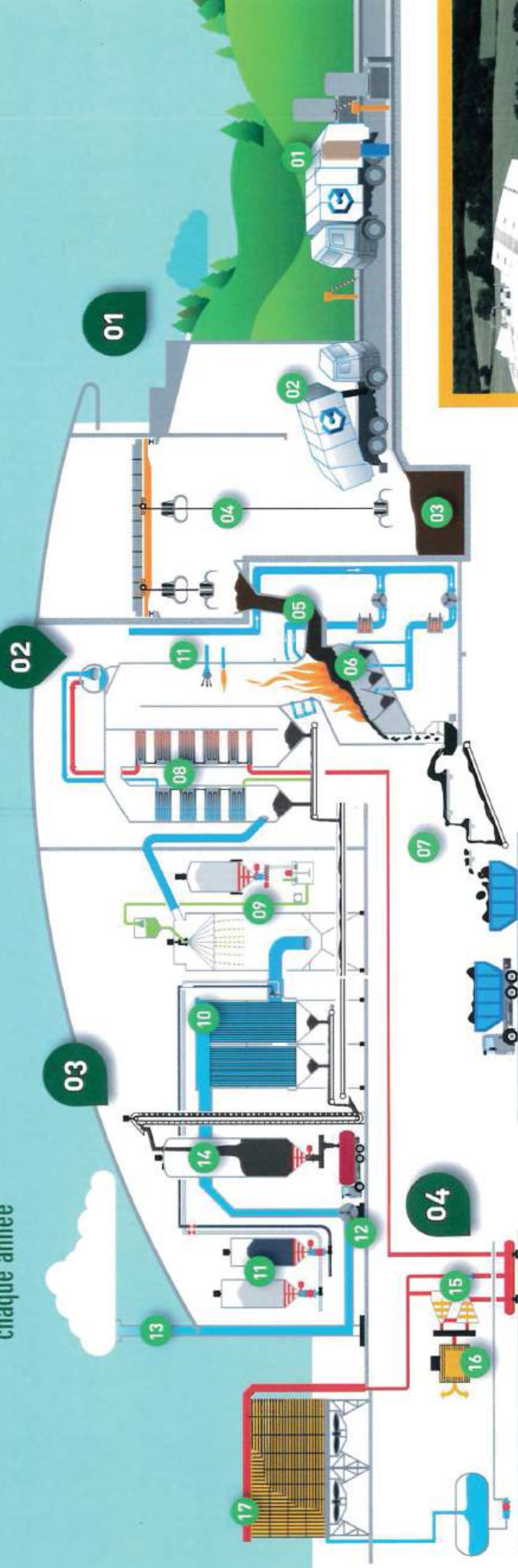
► **1^{er} janv 1999**
date de mise en service industrielle

► **36 700**
équivalents foyers fournis en électricité

► **42 800**
barils de pétrole économisés

► **34**
collaborateurs

► **57 000**
MW d'énergie vendus chaque année



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

01

GESTION DES DÉCHETS

01 Le passage et le contrôle. Les déchets arrivant de différentes provenances sont d'abord passés puis identifiés par un système de badge et enregistrés. L'équivalent de 80 bennes de collecte est réceptionné quotidiennement sur site.

02

02 Le déchargement. Les déchets sont déchargés dans un hall de déchargement de 1 400 m² maintenu sous dépression pour éviter l'envol des poussières et toute propagation d'odeur vers l'extérieur.

03

03 La fosse de réception. Les déchets sont déversés dans une fosse de 5 320 m³. Les déchets sont mélangés et chargés dans un four par l'intermédiaire d'un grappin (2,2 tonnes par prise).

02

INCINÉRATION ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

05 L'alimentation. Après introduction dans la trémie, les déchets descendent dans la goulotte d'alimentation et sont introduits dans le four par l'action d'un poussoir.

06

06 Le four. Les déchets arrivent sur les grilles composées de barreaux qui, en avançant alternativement, contrôlent la progression et permettent une combustion complète.

07

07 Les mâchefers. Constitués des produits inc combustibles (verre, minéraux, métaux), les mâchefers sont criblés à la sortie de l'ok-tracteur et rechargés vers des plateformes de valorisation pour utilisation en remblais routier.

08

08 Les chaudières. Elles récupèrent l'énergie calorifique produite par la combustion des déchets dans les fours afin de produire de la vapeur.

03

LE TRAITEMENT DES FUMÉES

09 Il se compose d'une tour d'atomisation dans laquelle un lait de chaux est pulvérisé. Un filtre à manche capte les polluants des fumées chargées.

10

10 De la chaux pulvérisée à haute surface spécifique et du minisorb sont injectés dans le filtre à manche afin de capter les gaz acides ainsi que les dihalogènes et furannes. De plus, l'eau ammoniacale est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour capter des oxydes d'azote.

12

12 Les gaz épurés sont ensuite dirigés vers deux cheminées de 33 m de haut. Un ensemble d'analyseurs contrôle en continu les rejets atmosphériques.

14

14 Les résidus solides sont évacués dans le silo à REFIM puis transportés vers un centre de stockage de Classe 1 pour stabilisation et stockage.

04

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

15

15 La turbine transforme la vapeur en énergie mécanique.

16

16 L'alternateur, entraîné par la turbine, est d'une puissance électrique de 9,64 MW. L'électricité produite est revendue à la région locale après prélèvement des besoins internes de l'usine.

17

17 Les aérocondenseurs. Ils permettent de condenser la vapeur avant que celle-ci ne soit réinjectée dans le réseau fermé eau/vapeur.



L'ESSENTIEL 2023

*coût aidé 2023 = 89,95€/hab

Les OMr

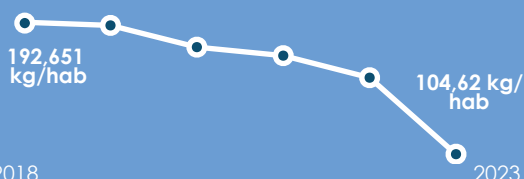
19%
des déchets



48%
du coût aidé*



3388 tonnes collectées



2018

2023



100% incinération
avec récupération
d'énergie



26 580hbts en
sacs translucides blancs

43 €/hab en moyenne

Emb/Papiers/Verre

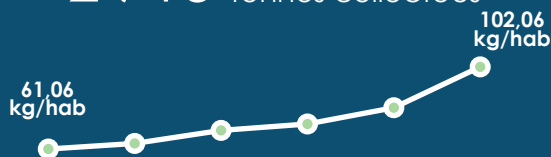
15%
des déchets



16%
du coût aidé*



2 713 tonnes collectées



2018

2023



87% des tonnages
effectivement recyclé



26 580 hbts en
sacs translucides jaunes

10 €/hab en moyenne

Déchets occasionnels

56%
des déchets



36%
du coût aidé*



64% des tonnages dirigés
vers une filière
de valorisation matière

32,5 €/hab en moyenne

371 kg/hab
en 2023

+50 kg/hab
apportés par les
professionnels
en 2023



36% de déchets verts